



**shifting  
economy .brussels**   
ENSEMBLE, VERS L'ÉCONOMIE DE DEMAIN  
SAMEN OP WEG NAAR DE ECONOMIE VAN MORGEN



# CONVENTION POUR LE GREEN DEAL LOGISTIQUE URBAINE A BASSES EMISSIONS DANS LA REGION DE BRUXELLES-CAPITALE

17 avril 2023



# Table des matières

<b>1. Introduction .....</b>	<b>2</b>
<b>Impact environnemental du transport de marchandises.....</b>	<b>2</b>
Chiffres clés liés au transport	2
Impacts sur la qualité de l’air et la santé	2
Impacts sur le climat	3
Impacts sur le bruit	3
<b>Le Green Deal, une partie de la solution ! .....</b>	<b>3</b>
Objectifs du Green Deal	3
Quatre catégories d’action	3
Agenda en paliers	4
Variété des parties prenantes	5
<b>2. Engagements .....</b>	<b>6</b>
<b>Parties .....</b>	<b>6</b>
<b>Définitions .....</b>	<b>7</b>
<b>Considérant que : .....</b>	<b>8</b>
<b>Est convenu ce qui suit : .....</b>	<b>9</b>
Article 1 - Objectif	9
Article 2 - Actions	10
Article 3 - Ambassadeurs, coopération et partage des connaissances	10
Article 4 - Caractère exécutoire des accords conclus	11
Article 5 - Échange d’informations	11
Article 6 - Coordination	11
Article 7 - Suivi	12
Article 8 - Adhésion de nouvelles parties	12
Article 9 - Modification des actions	12
Article 10 - Renouvellement de la convention	13
Article 11 - Publicité	13
Article 12 - Entrée en vigueur	13
<b>Annexe 1 – Liste des parties prenantes et leurs actions.....</b>	<b>15</b>
<b>Annexe 2 - Déclaration vie privée.....</b>	<b>24</b>

# Introduction

La Région de Bruxelles-Capitale entend atteindre la neutralité climatique d'ici à 2050 et améliorer sensiblement la qualité de l'air. Pour y parvenir, le Gouvernement s'est fixé des objectifs ambitieux dans un certain nombre de domaines, parmi lesquels le transport routier. Ainsi, dans le cadre de son **Plan régional de mobilité**, le Gouvernement vise à améliorer le cadre de vie des habitants de la Région et à encourager chacun à adopter des modes de déplacements plus durables, en fonction de ses besoins et de ses contraintes. Il a également été décidé de sortir progressivement des carburants conventionnels et de miser sur la transition vers une mobilité à basses émissions en Région bruxelloise. Une **stratégie** pour accompagner et orienter tous les acteurs de la Région a été définie. Parmi les mesures spécifiques au transport de marchandises, il a été décidé de soutenir l'organisation d'un Green Deal pour la logistique urbaine, une initiative intégrée dans la **Shifting Economy**. L'objectif : réunir, soutenir et valoriser les pionniers de la logistique urbaine basses émissions, et inspirer l'ensemble des acteurs économiques de la Région.

Cette convention est une déclaration d'engagement entre la Région de Bruxelles-Capitale et une coalition de cinquante organisations bruxelloises volontaires. Toutes ces organisations sont actives dans le transport de marchandises et souhaitent soutenir et jouer un rôle de pionnier dans la mise en œuvre des objectifs politiques de la transition vers une mobilité plus durable. En plus des ambitions communes et des engagements propres à la Région, chacune des parties prenantes s'engage individuellement à mettre en œuvre des actions ambitieuses concrètes, à réaliser pour 2025.

## Impact environnemental du transport de marchandises

Activité indispensable au bon fonctionnement de la Région (construction, alimentation, habillement,...), le transport de marchandises est aussi source de nombreuses nuisances : mauvaise qualité de l'air, émissions de gaz à effets de serre, congestion, problèmes liés à la sécurité routière,... Or, l'évolution des modes de livraisons et la croissance démographique entraînent une augmentation importante des flux de transport de marchandises. Dans ce contexte, la logistique urbaine représente un véritable enjeu à Bruxelles où l'essentiel du transport de marchandises se fait par la route.

### Chiffres clés liés au transport

- 16 000 camions et 30 000 camionnettes entrent en RBC chaque jour (du lundi au vendredi)<sup>1</sup>
- A Bruxelles, 9 camionnettes sur 10 et la quasi-totalité des camions roulent au diesel<sup>2</sup>

### Impacts sur la qualité de l'air et la santé

En 2020, le transport de marchandises en RBC (camionnettes et camions en circulation) représentait seulement 17% de l'ensemble des km parcourus. Parmi l'ensemble des véhicules en circulation, ce secteur était pourtant responsable de :

- 41% des émissions d'oxydes d'azote (NO<sub>x</sub>)
- 30% des émissions de particules fines (PM<sub>2,5</sub>) liées au transport



<sup>1</sup> Comptages des véhicules entrant dans la région les jours de semaine entre 4h et 22h, Bruxelles Mobilité, 2017.

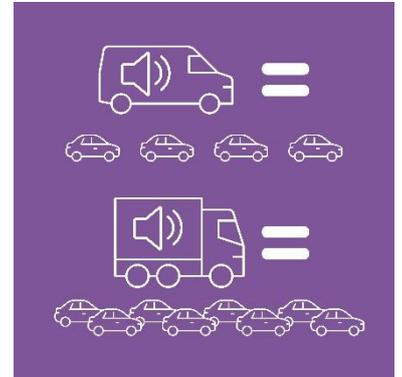
<sup>2</sup> Données des caméras LEZ sur la composition du parc de camionnettes (N1) immatriculées en Belgique en circulation en décembre 2022, Bruxelles Environnement, 2023.

## Impacts sur le climat

- En 2020, le transport de marchandises en RBC était responsable de 29% des émissions de CO<sub>2</sub> du transport

## Impacts sur le bruit

- A 50 km/h, le bruit émis par un véhicule :
  - semi-lourd (grosse camionnette) équivaut environ au bruit émis par 4 voitures
  - lourd (gros camion) équivaut environ au bruit émis par 8 voitures



## Le Green Deal, une partie de la solution !

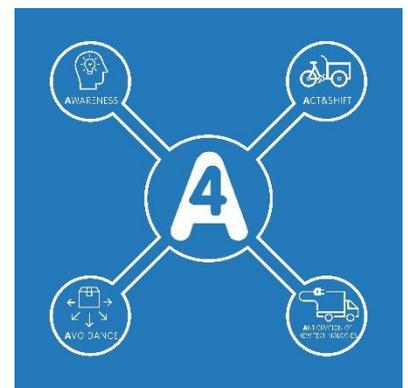
### Objectifs du Green Deal

- Inspirer à travers l'échange de bonnes pratiques pour réduire les km parcourus en camionnette et camion, reporter vers l'eau, le rail et le vélo, ainsi que remplacer par des véhicules zéro émissions directes.
- Soutenir à travers un accompagnement personnalisé, une mise en réseau, et dans certains cas, un soutien financier.
- Valoriser les succès et avancées vers une logistique à basses émissions.

### Quatre catégories d'action

Les signataires du Green Deal s'engagent à réaliser avant janvier 2025 des actions concrètes regroupées en 4 catégories.

	Exemples d'actions
<b>Awareness</b>	Stimuler les clients via facturation/information
	Stimuler les fournisseurs
	Formation cyclo logistique
	Partage de bonnes pratiques / événements / formations
	Autre



<b>Avoidance</b>	Hub logistique
	Groupage dans l'approvisionnement
	Groupage dans la distribution (first mile and last mile)
	Logistique inversée (déchets)
	Autre
<b>Act &amp; Shift</b>	Approvisionnement par la voie d'eau
	Utilisation du train
	Utilisation du vélo cargo
	Utilisation de services de véhicules partagés
	Autre
<b>Anticipation of new technologies</b>	Electrification camions
	Electrification camionnettes
	Autre

## Agenda en paliers

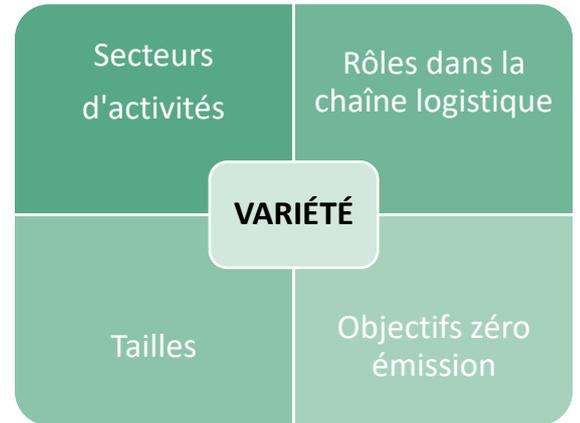
Le Green Deal Logistique consiste à accompagner une série d'acteurs dans la mise en œuvre d'actions permettant d'accélérer la décarbonation du transport de marchandises à Bruxelles. Pour atteindre cet objectif, des paliers intermédiaires sont fixés, correspondant aux horizons temporels des engagements que se fixent collectivement les signataires de la convention.



## Variété des parties prenantes

Avec sa cinquantaine de parties prenantes, publiques et privées, le Green Deal est très riche ! Les organisations signataires sont variées, peuvent s’inspirer et s’enrichir entre elles. Un nombre important d’entre elles sont locales et déjà engagées dans la transition écologique, en particulier l’économie circulaire et Good Food.

- **Secteurs d’activités** : transport et logistique, construction, vente au détail et supermarchés, économie circulaire, économie sociale, alimentation circuit court, Horeca, secteur culturel, entreprises de services, partenaires publics (commune, réseau européen), etc.
- **Rôles dans la chaîne logistique** : transporteurs pour compte d’autrui , transporteurs pour compte propres et/ou receveurs de marchandises. Certaines organisations proposent quant à elles un service permettant de promouvoir la logistique urbaine zéro émission .
- **Tailles** : micro, petites, moyennes et grandes entreprises.
- **Timing pour le 100% zéro émission** : objectif déjà atteint, partiellement atteint, à atteindre en 2025 ou à plus longue échéance.



## 2. Engagements

### Parties

**La Région de Bruxelles-Capitale (ci-après dénommé "le Gouvernement de Bruxelles"), représentée par :**

- Le ministre Alain Maron, chargé de la Transition climatique, de l'Environnement, de l'Energie et de la Démocratie participative ;
- La ministre Elke Van den Brandt, en charge de la Mobilité, des Travaux publics et de la Sécurité routière ;
- La secrétaire d'État Barbara Trachte, chargée de la Transition économique et de la Recherche scientifique ;
- Barbara Dewulf, Directrice générale adjointe, Bruxelles Environnement ;
- Christophe Vanoerbeek, Directeur général, Bruxelles Mobilité ;
- Gert Van der Eeken, Directeur général, Port de Bruxelles;
- Stephanie Sauvage, Directrice générale, Bruxelles Economie et Emploi ;
- Benjamin Cadranel, Administrateur général, Citydev

et

**Les acteurs signataires (ci-après dénommés par « parties prenantes ») opérant dans la Région de Bruxelles-Capitale :**

- AB Inbev
- Belgische Kamer van Verhuizers
- BePark
- Bilmo
- Bpost
- Cabas
- Cargo Velo & Dioxide de Gambettes
- City Depot
- Clem
- Colruyt Group
- Coventuris
- De Munt /Théâtre La Monnaie
- Delhaize Le Lion/De Leeuw SA
- Embuild
- Eurovia
- Febetra
- FrigoLoco
- GLS
- Green Wheels
- Groupe One
- Holcim
- IKEA Belgium
- L'Empoteuse
- Linked Farm
- Lucien
- MeltingPom'
- Metabolism

- Monkey Donkey
- PharmaBelgium-Belmedis
- POLIS
- Proximus
- Ready Beton
- Recyclo
- ROUF - CEJ asbl
- Shipit
- ShoeShine And More
- Stad Brussel / Ville de Bruxelles
- Terroirist
- TRI-VIZOR NV
- Urbeez
- Urbike
- Van Moer Group
- Veolia
- VPD Logistics
- Ziegler

## Définitions

Aux fins de la présente convention, les définitions suivantes sont utilisées :

- **Action** : engagement concret d'un partenaire participant qui contribue à l'objectif global du Green Deal. Plusieurs actions peuvent être formulées par partenaire.
- **Camionnettes** : véhicules à moteur de la catégorie N1 (masse <3,5 tonnes) ;
- **Camions** : véhicules à moteur de catégorie N2 et N3 (masse >3,5 tonnes) ;
- **Green Deal** : le Green Deal logistique basses émissions de la Région de Bruxelles-Capitale ;
- **Groupe de pilotage** : les organisations impliquées dans la coordination du présent Green Deal, conformément à l'article 6.2 de la présente convention ;
- **Hub logistique urbain (« city hub »)** : un emplacement dans un réseau de distribution à la périphérie (intérieure) de la ville visant à transborder les marchandises et à regrouper les flux de marchandises afin de les transporter de manière plus efficace et durable dans la ville ;
- **Last-mile** : la dernière partie du parcours logistique jusqu'à la destination finale du produit à livrer. Cette distance est aujourd'hui presque exclusivement couverte par la route, les destinations étant réparties sur l'ensemble de la Région de Bruxelles-Capitale ;
- **LEZ** : Zone de Basses Émissions de la Région de Bruxelles-Capitale ;

- **Logistique urbaine** : ensemble des transports de matériaux, d'équipements et de marchandises dans la ville. Il s'agit, par exemple, de l'approvisionnement des magasins, des bureaux et des chantiers, de la livraison de colis aux consommateurs et aux entreprises, des camionnettes des entreprises de services et de déménagement, ainsi que des commerces locaux, des traiteurs et des fleuristes qui approvisionnent leurs clients ;
- **Mobilité à faibles émissions** : dans le cadre de cette convention, la mobilité à faibles émissions fait référence à la fois aux alternatives aux véhicules conventionnels à moteur thermique, tels que les vélos-cargos, le transport maritime, le transport ferroviaire et les véhicules zéro émission (d'échappement), et aux solutions permettant de réduire le nombre de kilomètres parcourus (optimisation des itinéraires, hubs logistiques, etc.) ;
- **Parties prenantes** : personnes morales ou physique qui s'engagent à mettre en œuvre une ou plusieurs actions concrètes d'ici à 2025 pour accélérer la transition vers une logistique basses émissions dans la Région de Bruxelles-Capitale ;
- **RBC** : Région de Bruxelles-Capitale ;
- **RENOLUTION** : nom de la Stratégie de rénovation de la Région de Bruxelles-Capitale.
- **SMART** : spécifique, mesurable, acceptable, réaliste et limité dans le temps.

## Considérant que :

1. La Région de Bruxelles-Capitale (RBC) entend apporter une contribution substantielle aux objectifs de la politique climatique de l'UE (-40 % d'émissions directes de gaz à effet de serre<sup>3</sup> d'ici à 2030 par rapport à 2005 et au moins -67 % d'ici à 2040) et améliorer la qualité de l'air dans la Région afin de la rendre conforme aux limites recommandées par l'Organisation mondiale de la Santé d'ici à 2035<sup>4</sup>. Pour satisfaire à l'accord de Paris sur le climat, l'objectif est de réduire d'au moins 90 % les émissions de gaz à effet de serre d'ici à 2050 par rapport à la situation de 2005.<sup>5</sup>
2. La logistique urbaine permet à la RBC de fonctionner en assurant son approvisionnement. Cependant, à l'heure actuelle, le transport de marchandises s'effectue principalement par la route à l'aide de véhicules à moteur thermique, ce qui engendre un grand nombre d'externalités négatives telles que les accidents de la route, la pollution atmosphérique, les émissions de gaz à effet de serre, le bruit et la congestion. Environ 16 000 camions et 30 000 camionnettes entrent chaque jour dans la RBC<sup>6</sup>. Bien que le transport de marchandises ne représente qu'environ 17 % du trafic, il est responsable d'environ 30 % des émissions de particules fines (PM<sub>2,5</sub>), 41 % des émissions d'oxyde d'azote (NO<sub>x</sub>) et environ 29 % des émissions de CO<sub>2</sub> liées au trafic<sup>7</sup>. À l'avenir, ces différents effets risquent d'augmenter en raison de la croissance de la demande de transport de marchandises<sup>8</sup>.

---

<sup>3</sup> Les émissions directes de gaz à effet de serre sont celles émises sur le territoire bruxellois lui-même. Outre les émissions directes de gaz à effet de serre, la Région génère également des émissions « indirectes ». Il s'agit notamment de la production d'électricité, des distances parcourues en dehors de la Région et des biens de consommation qu'elle importe.

<sup>4</sup> Projet de plan Air Climat Énergie 2023-2027 (soumis lors d'une enquête publique en décembre 2022).

<sup>5</sup> Ordonnance Climat du 17 juin 2021. Ordonnance modifiant l'ordonnance du 2 mai 2013 portant le Code bruxellois de l'Air, du Climat et de la Maîtrise de l'Énergie ainsi que l'ordonnance organique du 23 février 2006 portant les dispositions applicables au budget, à la comptabilité et au contrôle, A.M. 25 juin 2021.

<sup>6</sup> Comptages des véhicules entrant dans la Région les jours de semaine entre 4h et 22h, Bruxelles Mobilité, 2017.

<sup>7</sup> Bruxelles Environnement - Inventaires des émissions de la Région pour l'année 2022 (datant de 2020).

<sup>8</sup> Selon le Bureau fédéral du Plan, le flux de marchandises en Belgique augmenterait de 68 % entre 2010 et 2030, tandis que la circulation de personnes n'augmenterait que de 20 %. La pression du transport de marchandises devrait par conséquent sensiblement augmenter. Source : Observatoire de la mobilité - Région de Bruxelles-Capitale : Le transport de marchandises et la logistique à Bruxelles : état des lieux et perspectives, Bruxelles Mobilité, 2015.

3. La RBC a introduit une zone de basses émissions (LEZ), dont les critères d'accès sont fixés jusqu'en 2036. Le calendrier LEZ vise à l'élimination progressive des véhicules les plus polluants. D'ici à 2035, les voitures et les camionnettes à moteur thermique ne seront plus autorisées à rouler dans la LEZ. Pour les camions (>3,5 tonnes), les technologies les plus anciennes seront progressivement abandonnées à partir de 2025. Si les camions « conventionnels » seront encore autorisés en 2035 (avec la norme d'émission « EURO VI E », en vigueur depuis septembre 2020), la RBC veut également encourager la transition vers des motorisations zéro émission directe pour ces véhicules.
4. La feuille de route « Lowemissionmobility.Brussels », adoptée en juin 2022, identifie la logistique urbaine comme un groupe cible à soutenir pour accélérer la transition vers une mobilité à faibles émissions. Ce secteur représente en effet une part importante des émissions liées au trafic et plusieurs acteurs du secteur ont indiqué vouloir accélérer cette transition.
5. Le plan régional de mobilité « Good Move », adopté en mars 2020, comprend diverses mesures spécifiques visant à réduire les émissions de la logistique urbaine en RBC, telles que le développement de l'immobilier logistique local et des hubs logistiques, l'optimisation des livraisons et des commandes dans les grandes entreprises, la promotion d'alternatives telles que les vélos-cargos, l'introduction d'une taxe kilométrique pour les véhicules légers et la suppression progressive des moteurs thermiques.
6. La RBC entend mettre en place une économie neutre en carbone d'ici à 2050, qui soit également circulaire, régénératrice et résiliente, répondant aux besoins de la ville et de ses habitants. La « Shifting Economy », lancée en mars 2022, est la stratégie qui vise à faire en sorte que tous les instruments économiques de la Région soient réorientés dans cette optique, et ce en encourageant tous les acteurs économiques de Bruxelles à y contribuer. Le plan d'action de la Shifting Economy montre que le secteur de la logistique joue un rôle clé dans cette stratégie. Un écosystème logistique intelligent vise à assurer un transport et un stockage durables des marchandises dans le tissu urbain. Cela signifie que la multimodalité et la connexion entre les acteurs de la logistique sont cruciales, de même que la nécessité de réserver un espace suffisant dans la Région pour permettre au secteur de la logistique de se développer.
7. Le modèle du Green Deal offre aux entreprises et aux organisations une opportunité de travailler, aux côtés du gouvernement, à l'élaboration d'une ville durable. Les initiatives ascendantes (« bottom-up ») sont au cœur de cette démarche. De son côté, le Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale entend œuvrer pour faciliter et accélérer ces initiatives, lever les obstacles auxquels sont confrontés les initiateurs et encourager les collaborations.

## Est convenu ce qui suit :

### Article 1 - Objectif

L'objectif du Green Deal est d'accélérer la transition vers une logistique urbaine basses émissions dans la RBC, en créant une communauté de pionniers désireux de s'engager, d'échanger et de coopérer pour atteindre cet objectif commun.

La communauté Green Deal et les activités et événements organisés dans le cadre de ce projet visent à enrichir, soutenir et promouvoir la mise en œuvre d'actions par les parties prenantes.

Le Green Deal fait partie de la stratégie Shifting Economy. Il promeut donc également les actions qui contribuent au développement d'une économie locale, circulaire, moins dépendante des importations (réduction des kilomètres) et d'une économie créatrice d'emplois locaux de qualité.

## Article 2 - Actions

Pour adhérer au Green Deal, les parties prenantes doivent proposer au moins une action visant à accélérer la transition vers une logistique urbaine basses émissions.

Ces actions doivent au minimum :

1. aller au-delà de la législation actuelle (calendrier de la LEZ) ;
2. être réalisables d'ici à janvier 2025 ;
3. être SMART ;
4. contribuer à accélérer la transition vers une logistique basses émissions par le biais d'un ou plusieurs des « 4 A » suivant<sup>9</sup> :
  - **Awareness** : faire prendre conscience à tous les acteurs de la logistique urbaine des impacts du transport et de la nécessité de modifier leurs pratiques pour réduire les émissions.
  - **Avoidance** : réduction de la demande de transport en optimisant les volumes et les itinéraires de livraison, réduisant ainsi le trafic de véhicules lourds.
  - **Act and shift** : effectuer une transition vers d'autres modes de transport tels que le transport maritime, le transport ferroviaire et les vélos-cargos.
  - **Anticipation of new technologies** : remplacement de la motorisation des véhicules par des systèmes zéro émission directe.

Les actions orientées vers l'innovation, l'expérimentation, la reproduction des bonnes pratiques et la coopération entre les entreprises sont encouragées.

Ces actions doivent être mises en œuvre d'ici à janvier 2025. Passée cette échéance, les parties seront invitées à renouveler leur engagement, si elles le souhaitent, en proposant des mesures à mettre en œuvre avant 2028.

Les actions de chaque partie prenante sont reprises à l'annexe 1 de la présente convention.

## Article 3 - Ambassadeurs, coopération et partage des connaissances

Les parties prenantes s'engagent à faire figure de pionnières en matière de logistique urbaine basses émissions dans la RBC. Leurs connaissances, leur expérience et leur réseau font d'elles un point de contact pour les parties qui souhaitent contribuer à l'objectif du Green Deal. Elles encouragent en outre les tiers à participer.

Les parties prenantes conviennent que la coopération (mutuelle) ainsi que le développement et le partage des connaissances et des expériences accéléreront la transition vers une logistique urbaine efficace et basses émissions.

Les parties prenantes s'engagent ainsi à partager autant que possible leurs connaissances et expériences les unes avec les autres, et en coordination.

Les parties prenantes s'engagent à partager l'état d'avancement de leur(s) action(s) avec Bruxelles Environnement en vue de l'élaboration du rapport annuel mentionné à l'article 7.

---

<sup>9</sup> Cathy Macharis et Bram Kin (2017) The 4 A's of sustainable city distribution: Innovative solutions and challenges ahead, International Journal of Sustainable Transportation, 11:2, 59-71, DOI: 10.1080/15568318.2016.1196404. Lien vers cet article : <https://doi.org/10.1080/15568318.2016.1196404>

## Article 4 - Caractère exécutoire des accords conclus

Les parties prenantes conviennent que les accords contenus dans la présente convention ne revêtent pas un caractère exécutoire, mais s'engagent moralement à faire de leur mieux pour remplir les obligations ci-dessous.

Les parties prenantes s'engagent par ailleurs à respecter toutes les obligations légales qui leur sont applicables, notamment celles découlant du droit du travail, du droit fiscal, du droit social et du droit de l'environnement.

Les parties ne sont pas responsables de la mise en œuvre des actions des autres parties.

## Article 5 - Échange d'informations

Chaque partie prenante respecte (1) la demande des autres parties de conserver ou non la confidentialité des données, (2) le recours par une partie à une obligation légale de conserver la confidentialité des données, et (3) prête attention aux protections relatives aux données personnelles et à l'administration publique énoncées dans les lois et règlements.

Les connaissances émanant du développement pourront être utilisées par toutes les parties, à l'exclusion des données confidentielles concernant une partie participante et à condition qu'elles ne nuisent pas aux intérêts de l'un des participants.

Les connaissances émanant du développement restent la propriété des parties qui les ont générées ou apportées, sans qu'aucune redevance ne soit due ou demandée aux autres parties.

Les parties n'aborderont pas de sujets, ne concluront pas d'accords et ne prendront pas de mesures qui violent le droit de la concurrence.

Bruxelles Environnement s'engage à traiter les données collectées dans le cadre de la présente convention conformément au Règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données (Règlement général sur la protection des données - « RGPD »). Les informations et les modalités de traitement des données collectées sont exposées dans la déclaration de confidentialité figurant à l'annexe 2 de la présente convention.

## Article 6 - Coordination

Une action coordonnée est nécessaire pour atteindre l'objectif énoncé à l'article 1er. La coordination s'effectue selon le principe du pilotage du réseau. Ce pilotage est assuré par le secrétariat du présent Green Deal et le groupe de pilotage, dont les fonctions sont détaillées ci-après.

### 6.1 - Secrétariat du Green Deal

Le secrétariat du Green Deal est hébergé au sein du département Mobilité durable de Bruxelles Environnement.

Le secrétariat assure la coordination quotidienne du Green Deal en organisant des ateliers et des événements relatifs à celui-ci, le suivi annuel des progrès, le recrutement de nouveaux partenaires et la communication par le biais de différents canaux, allant des newsletters au site web en passant par des communications plus courtes sur les réseaux sociaux.

Le secrétariat travaillera en étroite collaboration avec les entités régionales, notamment Bruxelles Mobilité, la section Transport de marchandises de la Commission régionale de la Mobilité, ainsi que les groupes de travail sur la logistique de Shifting Economy et de RENOLUTION.

## 6.2 - Groupe de pilotage du Green Deal

Le secrétariat du Green Deal mettra en place un groupe de pilotage.

Le rôle du groupe de pilotage consiste notamment à :

1. apporter des conseils sur les orientations stratégiques (par exemple, dans le cadre de sessions de travail) ;
2. valider le rapport annuel pour vérifier que les progrès réalisés correspondent au calendrier prédéfini ;
3. servir de caisse de résonance afin d'encourager le présent Green Deal et mener à sa réussite ;
4. préparer la sélection de nouvelles parties prenantes conformément à la procédure définie à l'article 8.

Le groupe de pilotage sera présidé alternativement par un représentant du département Mobilité durable de Bruxelles Environnement et un représentant du service Planification de Bruxelles Mobilité. Le groupe de pilotage lui-même sera composé de 50 % de représentants de divers services publics tels que Bruxelles Environnement, Bruxelles Mobilité, Bruxelles Économie et Emploi et le Port de Bruxelles. Les 50 % restants seront constitués par le biais d'une élection parmi les parties prenantes. Les cabinets des ministres signataires jouent un rôle d'observation au sein du groupe de pilotage.

Les décisions du groupe de pilotage sont prises par consensus. En l'absence d'accord, le président du groupe de pilotage a le dernier mot.

Le groupe de pilotage sera en premier lieu élu jusqu'en avril 2025. De nouvelles élections doivent avoir lieu en avril 2025 pour renouveler le groupe de pilotage.

## Article 7 - Suivi

Afin de suivre l'évolution du Green Deal, le secrétariat réalisera chaque année un bilan de l'état d'avancement des actions engagées, sur la base des résultats d'une enquête qu'il mènera auprès des parties prenantes. Ce sera l'occasion de faire le suivi de chaque action individuelle et, s'il y a lieu, de formuler des recommandations. Ce bilan annuel fera l'objet d'un rapport qui sera rendu public.

## Article 8 - Adhésion de nouvelles parties

Les candidats à la participation peuvent se manifester par demande écrite au secrétariat de ce Green Deal, qui informera le groupe de pilotage de leur candidature. Ce dernier soumettra à son tour la candidature aux parties déjà participantes, qui disposeront de 10 jours de réflexion, après quoi un consentement tacite suivra.

Les nouveaux signataires seront ajoutés via une annexe à la présente convention.

## Article 9 - Modification des actions

Il est possible de demander des modifications des actions prévues par le biais d'une demande écrite adressée au secrétariat du présent Green Deal.

Le secrétariat reconnaît ces modifications, à condition qu'elles restent conformes à l'objectif du Green Deal et aux conditions de l'article 2 de la présente convention. En cas de doute, le secrétariat consulte le groupe de pilotage. Une fois approuvée par le secrétariat, la modification sera inscrite en annexe de la présente convention.

Si l'une des parties prenantes souhaite mettre fin à sa participation au Green Deal, elle peut le faire par notification écrite. Dans ce cas, le principe est que les autres participants poursuivront le Green Deal.

## **Article 10 - Renouvellement de la convention**

Cette convention sera renouvelée en 2025 et 2027 afin de relever le niveau d'ambition de chaque partie au travers de nouvelles actions.

## **Article 11 - Publicité**

La présente convention et les rapports annuels évaluant l'état d'avancement des engagements des parties prenantes seront rendus publics afin de valoriser l'action et d'inspirer d'autres participants potentiels.

## **Article 12 - Entrée en vigueur**

Les accords conclus dans le Green Deal prendront effet dès le lendemain de la signature.

Signature de toutes les parties prenantes

# Annexe 1 – Liste des parties prenantes et leurs actions

Conformément à l'article 2 de la présente convention, cette annexe propose un résumé des actions que les parties s'engagent à réaliser d'ici janvier 2025.

## Bruxelles Environnement

- Réalisation des activités de secrétariat et co-présidence du comité de pilotage avec Bruxelles Mobilité;
- Mise en place d'un service en charge de l'animation, la promotion et le suivi du Green Deal, le recrutement de nouveaux signataires, ainsi que l'accompagnement d'acteurs bruxellois désireux de réduire l'impact de leur logistique ;
- Financement de projets logistique basses émissions menées par des entreprises bruxelloises dans le cadre de l'appel à projet « Be Circular » ;
- Financement de projets logistiques basses émissions à l'échelle des communes et CPAS dans le cadre de l'appel à projet « Action Climat » ;
- Financement de projets d'infrastructure de recharge pour camionnettes et poids-lourds électriques sur le territoire de la RBC, dans le cadre de l'appel à projet « Electrify.brussels » ;
- Développement d'une stratégie pour la recharge des véhicules lourds zéro émissions directes en RBC ;
- Accompagnement des entreprises pour la recharge des véhicules zéro émissions directes pour le transport de marchandises à travers le service de facilitateur infrastructures de recharge ;
- Etude de la possibilité de livrer en horaire décalé à l'occasion de la révision des arrêtés bruit du voisinage et bruit et vibration des installations, en concertation avec les parties prenantes.

## Bruxelles Mobilité

- Co-présidence du comité de pilotage avec Bruxelles Environnement ;
- Mise en place d'un « conseiller logistique et sécurité routière » pour le secteur de la construction afin de sensibiliser, former et accompagner les entreprises de la construction à réduire leur impact sur les émissions (entre autres missions) ;
- Faire le relais du Green Deal au sein de la Commission Régionale de la Mobilité, section transport de marchandises ;
- Accompagnement des professionnels désireux de passer au vélo cargo (test, coaching, formation,...) ;
- Soutenir le développement de systèmes de camionnettes (électriques) partagées en vue de permettre le développement d'une offre adéquate (flotte et fonctionnement) pour la logistique ;
- Encourager les entreprises et communes de la région de Bruxelles-Capitale à rationaliser leurs commandes et leurs livraisons au moyen d'un « Plan de Livraison en Entreprises - PLE » ;
- Réaliser une étude de faisabilité sur le développement d'un réseau de lockers neutres en lien avec le développement de mobility hubs, et des quartiers apaisés notamment ;
- Déployer un cadre favorable au développement du vélo cargo, notamment via l'accompagnement des professionnels désireux de passer au vélo cargo, la mise sur pied d'une Task Force et d'une étude visant à identifier les blocages affectant le développement de ce mode de transport, des activités de communication et promotion du vélo cargo, ainsi que des appels à projets existants.
- Définition d'une stratégie régionale pour la réalisation et le succès de hubs logistiques et lancement d'un projet pilote en coopération avec CityDev, le Port, Bruxelles Environnement (service Good Food notamment), Bruxelles Economie et Emploi et Hub ;
- Mise en œuvre, évaluation et communication sur les quartiers apaisés, comme outil pour développer les solutions de logistique urbaine basses émissions (par ex. le vélo-cargo).

## Bruxelles Economie et Emploi

- Participation au comité de pilotage du Green Deal ;
- Révision de l'ordonnance expansion économique, qui prévoit une augmentation de l'enveloppe budgétaire « mobilité propre » pour les PME. Les investissements éligibles incluent :
  - Utilitaires électriques, en remplacement d'une camionnette polluante (avec majoration) ou une nouvelle acquisition ;
  - Vélos-cargo ;
  - Bornes de recharge électriques ;
  - Investissements « accessoires » favorisant la mobilité propre de l'entreprise (douches à l'usage des travailleurs, parkings vélos, vestiaires, casiers,...) ;
- Coordination de l'atelier « Logistique » de RENOLUTION. L'atelier vise notamment à proposer des mesures pour réduire les externalités négatives induites par le transport des éléments de construction (recours à la voie d'eau, cartographie des espaces disponibles pour un stockage mutualisés, soutien à l'expérimentation de projets logistiques, etc.).

## Port de Bruxelles

- Participation au comité de pilotage du Green Deal ;
- Mise à disposition gratuite d'un expert en transport dont la mission est de promouvoir la logistique modale et la logistique durable « last mile » parmi les concessionnaires du domaine portuaire et l'ensemble des entreprises bruxelloises ;
- Accompagnement d'entreprises-concessionnaires du Port pour l'obtention de label CO2 neutre (environ 3 entreprises / année) ;
- Datamining : Collection et traitement d'informations dans la zone portuaire ;
- Extension du terminal à conteneur pour permettre une plus grande capacité de traitement de conteneurs ;
- Pérennisation et développement de centres de consolidation de marchandises liés à la voie d'eau ;
- Redéveloppement du centre logistique TIR axé sur la distribution urbaine verte et la bimodalité (eau /route): vision stratégique ;
- Connexion ferroviaire fret à rétablir à l'avant-port ;
- Développement d'un hub régional tri modal (eau/rail/route) sur Schaerbeek Formation : étude de faisabilité ;
- Contribution à la définition d'une stratégie régionale pour la réalisation et le succès de hubs logistiques (voir action 9 de Bruxelles Mobilité) ;
- Intégration de critères de transition économique et de décarbonisation dans les appels à projets pour la sélection de nouveaux concessionnaires et mise en place de clauses contractuelles pour inciter à la décarbonation, en collaboration avec les partenaires régionaux ;
- Clause de tonnage minimum garantie dans les contrats de concession par mode alternatif de transport de marchandises (eau/rail) ;
- Mise à disposition du domaine portuaire pour l'installation de bornes de recharge pour véhicules électriques (camionnettes + voitures + cargo bikes) et pour l'installation de projets d'énergie alternative comme l'hydrogène ;
- Mise en place d'un système d'incitants économiques pour stimuler la transition dans l'attribution des espaces et la tarification du Port.

## Citydev

- Déploiement des infrastructures de recharges pour véhicules électriques sur les 10 parcs TPE/PME;
- Evaluation de la faisabilité d'installation de remorque vélo mutualisées sur les 10 parcs TPE/PME;
- Contribution à la définition d'une stratégie régionale pour la réalisation et le succès de hubs logistiques (voir action 9 de Bruxelles Mobilité).

## AB Inbev (Brasserie)

- Introduction de poids-lourds électriques pour un objectif livraisons « last mile » zéro émission directes pour tout l'HORECA en RBC d'ici 2025.
- Partage de connaissances avec d'autres participants au Green Deal autour de l'utilisation des poids-lourds électriques.

## Chambre Belge des Déménageurs (CBD)

- Création d'un consortium avec les grandes entreprises de déménagement actives en RBC, pour le développement d'une plateforme innovante de collaboration pour amorcer la transition vers une industrie du déménagement durable.

## BePark (Solutions de parkings)

- Ouvrir au moins 3 Hubs logistiques en RBC en répondant un maximum aux cahiers de charges des utilisateurs présents et futurs tels que les besoins en solutions de recharge.

## Bilmo (Producteur de remorques vélos)

- Inciter les entreprises à adopter les vélos-cargos en promouvant différents types d'utilisation.
- Créer des concepts innovants de remorques vélos sur base des remarques des membres du Green Deal.

## Bpost (Opérateur postal national)

- Livrer la RBC en 100% zéro émissions directes à travers le développement d'une Ecozone et la combinaison de 3 solutions: points d'enlèvements, vélo cargo, et camionnettes électriques.

## Cabas (Coopérative – Alimentation en circuit court)

- Evoluer vers des véhicules décarbonés pour les tournées auprès de clients et fournisseurs localisés en RBC.
- Initier la coopération entre les coopératives de producteurs pour la mise en place d'une logistique mutualisée.

## Cargo Velo & Dioxyde de Gambettes (Service de coursiers à vélo)

- Poursuivre le développement de la cyclo logistique à Bruxelles et convertir des nouveaux flux de marchandises au vélo en unissant les forces entre Cargo Velo et Dioxyde de Gambettes.
- Calculer l'impact réalisé par les livraisons à vélo et communication de celui-ci au public et aux clients.
- Mettre en service une plateforme logistique (partagée) en périphérie de Bruxelles reliée à au moins un microhub près du pentagone bruxellois grâce à une navette groupée entre les deux.

## City Depot (Partenaire en distribution urbaine durable)

- Poursuite du déploiement des camionnettes et camions électriques en RBC.
- Poursuite du déploiement de la cyclologistique par le biais de la collaboration.
- Création d'un nouveau hub de consolidation.

## Clem (Mobilité partagée)

- Déployer 50 stations de camionnettes électriques partagées (N1), scooters électriques partagés et - si possible - de vélos-cargo partagés.

## Colruyt Group (Retail)

- Mettre en place un projet pilote d'électrification d'un poids-lourd de 44 tonnes pour la livraison d'un magasin Colruyt meilleurs prix.
- Achat de 5 poids-lourd frigorifiés de 19 tonnes pour la livraison de clients professionnel à Bruxelles.

## Coventuris (Bureau de développement pour l'innovation)

- Organiser un atelier pour aborder, avec les acteurs du marché, les défis spécifiques de l'interconnexion entre le transport par voie fluviale et la logistique urbaine.
- Mettre en place un projet pilote visant à tester une solution innovante et durable interconnectant la logistique fluviale et celle du dernier kilomètre.

## Théâtre La Monnaie

- Déplacer les conteneurs de stockage de Anvers vers un lieu plus proche de l'atelier à Neder-over-Heembeek.
- Collaborer avec les fournisseurs pour les encourager à utiliser des solutions basses émissions et à réduire le nombre de livraisons au théâtre via une centrale d'achats.

## Delhaize Le Lion/De Leeuw SA (Retail)

- Mettre en place un projet pilote de verdissement du last mile par une transition des livraisons par des véhicules thermiques vers des vélos-cargo et camionnettes électriques pour les livraisons e-commerce (B2C).

## Embuild (Association nationale de la construction)

- Promouvoir le Green Deal par le biais du nouveau conseiller en logistique par sensibilisation et diffusion de bonnes pratiques auprès des entreprises membres de Embuild.
- Mettre en place des projets pilotes testant des solutions différentes de logistique durable dans le secteur de la construction.

## Eurovia (Secteur de la construction)

- Optimiser le chargement des camions en synchronisant les besoins des chantiers pour éviter le double fret.
- Utiliser la voie navigable pour de nouveaux types de produits comme le transport de pierre naturelle.
- Obtenir la note 3 sur l'échelle de performance CO<sub>2</sub> certifiée par SKAO.

## Febetra (Fédération des transports)

- Partage des connaissances par le biais de la littérature professionnelle et l'organisation d'au moins un d'atelier pour les membres du Febetra.

## FriGoLoco (Automates de vente de nourriture)

- Collaborer de plus en plus avec des fournisseurs effectuant des livraisons sans émissions.
- Limiter les flux de marchandises entre partenaires et clients en priorisant des partenaires locaux.
- Livrer uniquement en zéro émissions directes à partir du site d'Auderghem.

## GLS (Logistique)

- Augmentation de 20% du nombre de livraisons dans les Parcel Shops (points de collecte ou lockers) d'ici 2023.
- Étudier la faisabilité de l'utilisation de vélos-cargos à Bruxelles pour la livraison de petits colis.
- Mise en place de véhicules de livraison électriques à partir du dépôt de Neder-Over-Heembeek

## Green Wheels (Marchand de vélos)

- Réaliser un audit effectuant un bilan socio-environnemental et le partager avec les autres vélocistes.
- Partager l'espace de stockage à Anderlecht avec d'autres entreprises du monde du vélo en période de basse activité.
- Livrer les vélos à vélo pour les magasins depuis l'entrepôt d'Anderlecht.
- Grouper des tournées de livraisons avec d'autres acteurs pour réduire en particulier les retours à vide.
- Changer la flotte de camionnettes diesel en leasing par des camionnettes électriques.

## Groupe One (Facilitateur à la création d'entreprises durables)

- Mettre en place un plan de livraison d'entreprises afin de pouvoir regrouper les livraisons récurrentes par le biais d'une centrale d'achats.
- Réaliser et diffuser une feuille de route accompagnant les entrepreneurs vers une mobilité plus active au sein de ses activités.
- Sensibiliser et encourager les fournisseurs à utiliser des modes de transport actifs en adaptant les critères de sélection à l'avenir.

## Holcim (Matières premières pour l'industrie de la construction )

- Réduire des retours de béton à travers la sensibilisation des clients et la tarification.
- Remplacer deux camionnettes diesel utilisées par les mécaniciens et laborantins par des camionnettes électriques.
- Déployer une application smartphone (Tourmaline) pour sensibiliser les conducteurs de bétonnières à la sécurité routière et à la conduite écologique (via In Vehicle Monitoring System).

## IKEA Belgium (Retail)

- 60 % de livraisons B2C « last mile » zéro émissions directes d'ici le 31/08/2024 (trajectoire vers un objectif 100 % « last mile » zéro émissions directes d'ici le 31/08/2025).

## L'Empoteuse (Emballages alimentaires réutilisables)

- Relocaliser le nettoyage des emballages alimentaires réutilisables sur le territoire bruxellois à un endroit connecté à la cyclo logistique afin d'éviter les km liés à la logistique des contenants.

## Linked Farm (Coopérative – Alimentation en circuit court)

- Afficher les coûts et l'impact de la logistique en termes d'émissions de CO2 pour offrir aux clients un choix éclairé.

## Lucien (Commerce de vélos)

- Livrer 30 % des points de vente avec des vélos cargo au départ du centre logistique d'Ixelles.
- Promouvoir la circularité à vélo en collectant les vieux vélos via l'organisation logistique de Lucien.

## MeltingPom ' (Service de livraison de fruits et légumes)

- Mutualiser les livraisons entre commerçants au sein d'un même quartier sur des tournées vélo cargo.

## Metabolism (Valorisation circulaire de déchets urbains)

- Sensibiliser et soutenir le développement de la cyclologistique à Bruxelles par une offre de remorques pour vélos K-Ryole.
- Mettre en place un projet pilote autour d'une plateforme logistique pour l'alimentation, en collaboration les acteurs de Good Food.

## Monkey Donkey (Mobilité partagée)

- Poursuivre le développement du réseau avec un objectif de 50 antennes en 2025. Développer une communication spécifique pour les professionnels proches de chaque nouvelle station Monkey Donkey.

## PharmaBelgium-Belmedis (Grossiste et distributeur pharmaceutique)

- Supprimer progressivement la troisième tournée de livraison quotidienne chez les petits clients afin de mieux optimiser les autres tournées.
- Tester des fourgons électriques en vue de leur déploiement dans sa propre flotte.
- Etude de faisabilité du passage de la camionnette au vélo cargo dans le Pentagone de Bruxelles pour l'approvisionnement des pharmacies.

## POLIS (Réseau Européen des villes et régions en matière de transport local)

- Organiser des visites d'étude pour faciliter l'échange de bonnes pratiques en matière de logistique urbaine et inspirer les membres de la communauté du Green Deal, avec la collaboration du réseau ETP-ALICE..
- Promouvoir le Green Deal logistique de la RBC au niveau européen avec la collaboration du réseau ETP-ALICE, grâce à des webinaires, conférences et des newsletters.

## Proximus (Télécommunication)

- Déployer un système de livraison sans émissions directes B2C via CULT et B2B via des vélos cargo pour les magasins et les concessionnaires.
- Lancer des projets pilotes pour évaluer à court terme la faisabilité du passage à des fourgonnettes zéro-émissions directes pour les déplacements des techniciens.
- Soutien d'autres parties pour le transfert des flux logistiques de la route vers la navigation intérieure de Namur à Bruxelles et possibilité de coopération avec d'autres partenaires du Green Deal.

## Ready Beton (Centrale à béton)

- Mettre en place un projet pilote avec une combinaison tracteur-malaxeur électrique en 2024.
- Remplacement des deux camionnettes diesel des laborantins par des camionnettes électriques en 2024.

## Recyclo (Plateforme pour l'économie circulaire)

- Accroître le professionnalisme de la cyclologistique bruxelloise en proposant notamment des formations pour le transport de charges lourdes.
- Diversifier les flux de marchandises chez Recyclo afin de mieux connecter le premier kilomètre avec le dernier kilomètre via un hub logistique par exemple.

## ROUF - CEJ asbl (Centre de lutte contre la pauvreté)

- Acheter et partager un vélo cargo et/ou une camionnette électrique pour la collecte des produits alimentaires invendus.
- Tester un service de collecte à vélo d'articles réutilisables aux domiciles pour alimenter les magasins de seconde main "Rouf".
- Encourager l'utilisation de vélos cargo en faisant connaître l'expérience du Centre d'Entraide et des magasins " Rouf " aux acteurs de l'économie circulaire et/ou de l'aide alimentaire.

## Shipit (Navigation intérieure)

- Développer une navette sur le canal reliant du nord au sud l'entrepôt de Ziegler, le bassin Vergote, la porte de Ninove et le bassin de Biestebroek pour le transport de colis, palettes et matériaux de construction.

## ShoeShine And More (Entreprise de cirage de chaussures et pour les évènements)

- Utiliser des vélos cargo pour le transport de matériel vers les clients ainsi que les évènements et pour les services dans des bureaux et les hôtels sur place
- Remplacer la camionnette essence par une camionnette électrique partagée.

## Ville de Bruxelles

- Relayer les solutions du Green Deal logistique afin de faciliter la livraisons basses émissions / consolidée, en particulier dans les mailles apaisée prévues par le plan Good Move.
- Mettre en place un microhub dans le cadre des travaux autour de la ligne de tram 10.
- Identifier des sites potentiels pour un hub logistique.

## Terroirist (Coopérative pour les magasins et les restaurants )

- Mutualiser des livraisons en vélo cargo avec un autre acteur dans une optique de reverse logistics.
- Optimiser les approvisionnements en regroupant et/ou en collectant à vélo les marchandises chez les producteurs localisés en Région de Bruxelles-Capitale.

## TRI-VIZOR (Mise en place et pilotage d'écosystèmes logistiques)

- Organiser un atelier annuel ouvert sur la distribution urbaine efficace et durable.
- Mettre en relation et guider au moins 5 entreprises et/ou organisations pour rendre ensemble leurs activités logistiques plus durables, en mettant clairement l'accent sur la réduction du nombre de kilomètres.

## Urbeez (Service de coursiers à vélo)

- Déployer un centre de consolidation urbain automatisé et partagé par plusieurs opérateurs de logistique durable en RBC via le projet SortCut.
- Partager des exemples de réussites innovantes via des *case studies* en ligne.
- Faire appel davantage à des services de location de voitures pour optimiser le parc de véhicule à Bruxelles.

## Urbike (Service de coursiers à vélo)

- Déployer un centre de consolidation urbain automatisé et partagé par plusieurs opérateurs de logistique durable en RBC via le projet SortCut.
- Renforcer la coopération entre les transporteurs traditionnels et les coursiers à vélo pour améliorer le last-mile.
- Développer la compatibilité du vélo avec la voie d'eau pour le last-mile à Bruxelles.
- Mise en place de journées de découverte de la cyclologistique avec des visites du hub et séances d'essais de vélos cargo.

## Van Moer Group (Logistique)

- Développement d'un terminal au canal et mise à disposition d'un espace d'entreposage pour les transporteurs offrant un last-mile zéro émission directes en RBC.
- Verdissage de la flotte de navires avec un navire dual fuel en 2023 et un "navire estuaire" (partiellement) fonctionnant à l'hydrogène en 2023/2024.
- Étude sur un meilleur chargement des voyages de retour (logistique inverse).

## Veolia (Traitement des déchets)

- Achat d'un camion poubelle alimenté par une pile à combustible.

## VPD Logistics (Logistique)

- Remplacement des grandes fourgonnettes (catégorie N1, classe II & III) et des camions (catégories N2 et N3) par des variantes électriques.
- Encourager les clients à :
  - Effectuer le premier kilomètre avec de véhicules électriques
  - Effectuer le dernier kilomètre avec de véhicules électriques.
- Optimiser davantage la livraison dans un seul créneau horaire au lieu de deux (consolidation des livraisons).

## Ziegler (Logistique)

- Last mile zéro émission directes pour 80 % des livraisons de produits pour HORECA et les magasins de vêtements d'ici 2025.
- Doublement du nombre de conteneurs entrant à Bruxelles par voie fluviale depuis Anvers.
- Développement/obtention d'un outil permettant de quantifier l'équivalent CO<sub>2</sub> d'un envoi, et partage des connaissances autour du processus de réalisation.
- Mise en place d'un projet pilote de collecte des déchets pour l'optimisation des trajets retour.

## Annexe 2 - Déclaration vie privée



**“Bruxelles Environnement” (ci-après « nous ») est une personne morale de droit public inscrite auprès de la Banque Carrefour des Entreprises sous le numéro 0236.916.956.**

1. Nous sommes responsables du traitement de vos données à caractère personnel (ci-après « données personnelles ») dans le cadre de nos activités relatives à l’environnement au sens large.

Bruxelles Environnement exerce les activités suivantes dans le domaine de l’environnement au sens large :

- la qualité de l’air ;
- l’énergie ;
- les sols ;
- les nuisances sonores ;
- les ondes électromagnétiques ;
- la planification de la gestion des déchets ;
- la production, la construction et la consommation durable ;
- la nature et la biodiversité ;
- le bien-être animal ;
- la gestion de la Forêt de Soignes, des espaces verts et zones naturelles ;
- la gestion des cours d’eau non navigables ;
- la lutte contre le changement climatique.

2. Nous nous engageons, dans le cadre de nos activités et conformément à la réglementation applicable au niveau de l’Union européenne, soit le Règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016 relatif à la protection des personnes physiques à l’égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données (Règlement Général sur la Protection des Données (ci-après « RGPD »), à garantir une sécurité et une confidentialité appropriées de vos données personnelles, ainsi qu’à respecter votre vie privée.

3. Nous collectons vos données personnelles dans le cadre du Green Deal logistique basses émissions de la Région de Bruxelles-Capitale.

3.1. Nous collectons vos données personnelles principalement lorsque vous remplissez le formulaire via lequel vous manifestez de l’intérêt pour devenir membre du Green Deal.

3.2. Les données sont collectées auprès de vous ou d’un tiers autorisé à communiquer vos données.

4. Les catégories de données que nous traitons sont les suivantes :

- Nom de l’organisation intéressée à devenir membre du Green Deal;
- Adresse de l’organisation en Belgique;
- URL du site web ;
- Nom de la personne de contact ;
- Fonction au sein de l’organisation ;
- Adresse électronique ;
- Numéro de téléphone ;
- Informations sur l’organisation (taille, secteur d’activités, etc.) et sa contribution au Green Deal.

5. Les données personnelles sont traitées en vue des finalités suivantes :

5.1. En vue de l'exécution d'une mission d'intérêt public, et plus particulièrement afin de :

- Réaliser des études statistiques ;
- Procéder à l'envoi d'e-mails ;

5.2. Sur base de votre consentement afin de :

- Récolter vos réponses au questionnaire servant à manifester de l'intérêt pour le Green Deal ;
- Réaliser l'envoi d'une newsletter ;
- Réaliser l'envoi d'invitation à des événements de networking ;

5.3. En vue de l'exécution de mesures précontractuelles, et plus particulièrement afin de :

- Prendre contact avec vous lors des ateliers ;

5.4. En vue de l'exécution de contrat(s), et plus particulièrement afin de :

- Procéder à la signature de la convention et au suivi des engagements.

6. Les données personnelles sont conservées uniquement pendant la période nécessaire au regard des finalités pour lesquelles elles sont traitées.

7. Les données sont, dans la limite de ce qui est permis par la loi et nécessaire aux fins indiquées ci-dessus :

7.1. Traitées par nos services internes, soit la Division Autorisations et Partenariats de Bruxelles Environnement ;

7.2. Communiquées aux tiers suivants :

- Bruxelles Mobilité, dans le cadre la coopération structurelle entre administrations dans le domaine du transport de marchandises entre Bruxelles Environnement et Bruxelles Mobilité ;
- VUB MOBI et The New Drive, qui ont pour rôle de fournir de l'aide à Bruxelles Environnement dans le cadre du processus de préparation et rédaction de la Convention ;
- Service d'accompagnement logistique basses émissions, en vue d'envoyer la newsletter, d'organiser des événements de networking, de publier un rapport annuel pour suivre la réalisation des engagements, ainsi que de formuler des recommandations aux signataires.

8. Un document d'information sur notre politique de protection des données personnelles est disponible sur demande si vous désirez obtenir davantage d'informations sur nos bonnes pratiques en la matière, ainsi que sur vos droits que le RGPD vous confère. Ce document constitue une version détaillée de la présente Déclaration Vie Privée.

9. Moyennant demande écrite datée et signée ainsi qu'en apportant une preuve de votre identité, vous pouvez obtenir de notre part, gratuitement, la communication écrite de vos données, la rectification ou la suppression de données qui sont inexactes, incomplètes ou non pertinentes. Dans certaines circonstances, vous pouvez demander la limitation du traitement et vous avez le droit de vous opposer à la poursuite d'un traitement.

Pour exercer vos droits, veuillez prendre contact avec nous ou avec notre délégué à la protection des données en apportant une preuve de votre identité.

Vous pouvez prendre contact avec nos services en envoyant un courrier à l'adresse suivante : **Avenue du Port 86C Boîte 3000 (Site de Tour & Taxis), 1000 Bruxelles**. Nous sommes également joignables via l'adresse électronique suivante : [info@environnement.brussels](mailto:info@environnement.brussels).

Vous pouvez également contacter notre délégué à la protection des données par courrier à l'adresse suivante : **Avenue du Port 86C Boîte 3000 (Site de Tour & Taxis), 1000 Bruxelles**. Il est également joignable via l'adresse électronique suivante : [privacy@environnement.brussels](mailto:privacy@environnement.brussels)

Conformément à l'article 77 du RGPD, vous pouvez également vous adresser ou déposer une plainte auprès de l'Autorité de protection des données à l'adresse suivante : 1000 Bruxelles, Rue de la Presse, 35 ([contact@apd-gba.be](mailto:contact@apd-gba.be)) ou auprès de l'autorité de contrôle du pays de votre résidence habituelle.